Appel à projets politique de la ville 2027

Annexe – Jeux Olympiques et Paralympiques

1. Contexte et ambition

En 2030, la Savoie accueillera pour la deuxième fois de son histoire les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver. Si cet événement est l'occasion de valoriser les massifs alpins et les sportifs français, il est aussi une opportunité unique pour les bassins urbains du département. Préparer et accueillir des Jeux d'hiver doit permettre de dynamiser l'emploi, de favoriser la pratique sportive et d'accroître les mobilités pour l'ensemble des habitants du département.

Malgré la proximité des massifs, des freins liés au coût, à la mobilité, à l'accès à l'information ou à l'autocensure limitent encore l'accès de certains publics aux sports et aux métiers de la montagne

Par la présente annexe de l'appel à projets, les signataires du contrat de ville souhaitent impulser et soutenir des actions concrètes permettant d'inscrire les habitants des QPV dans la dynamique des Jeux Alpes 2030, de réduire les inégalités d'accès à la montagne, aux sports et à l'emploi, et de construire, avec les habitants, un héritage social durable des Jeux.

2. Objectifs et types d'actions éligibles

Axe 1 : faire des Jeux un levier d'insertion socioprofessionnelle pour les habitants des QPV

Les projets doivent permettre aux habitants des QPV et des QVA, et notamment aux jeunes, aux femmes et aux personnes éloignées de l'emploi, de connaître et de saisir les possibilités liées à la préparation et à l'organisation des Jeux ainsi qu'aux filières de la montagne. Ils pourront porter sur la découverte des métiers, la formation ou l'acquisition de compétences.

- Exemples d'actions : forums et rencontres avec des professionnels ; visites d'entreprises ou de sites ; découverte des métiers en lien avec les JOP (sport, tourisme, événementiel, transports, sécurité…) ; immersions, mentorat et accompagnement vers les formations, chantiers éducatifs, aide à la mobilité ou à la garde d'enfants….

Axe 2 : faire vivre les Jeux dans les quartiers et favoriser la découverte de la montagne

Les projets viseront à faire découvrir les disciplines olympiques et paralympiques, à développer la pratique physique et sportive et à renforcer le lien des habitants avec leur environnement montagnard. Une attention particulière sera portée aux publics les plus éloignés de l'offre sportive (filles et femmes, familles, seniors, personnes en situation de handicap).

- Exemples d'actions : initiations sportives et olympiades dans les quartiers (ski-roues, hockey…) ; rencontres avec des athlètes ; sorties à la journée ou séjours dans les massifs ; découverte du ski, du biathlon, de la randonnée, de l'escalade ou des parasports ; sensibilisation à la sécurité et à la biodiversité en montagne…

3. Conditions d'éligibilité des projets financés

Les porteurs de projet pourront proposer :

- Des actions nouvelles mais aussi s'appuyer sur des actions déjà existantes en intégrant une dimension Jeux Alpes 2030.

- Des projets à caractère pluriannuel permettant le déploiement et le développement d'action jusque 2030.

Les porteurs devront veiller à préciser des modalités d'évaluation intégrant des données sur les publics mobilisés (âge, genre,…) autant que la mesure des impacts pour les habitants des QPV.

Les projets présentés devront intégrer les objectifs du contrat de ville Quartiers 2030 et préciser les publics ciblés, la manière dont seront mobilisés les habitants des QPV ainsi que les partenariats engagés. Une attention particulière devra être portée à la construction de partenariat entre les acteurs des QPV et l'écosystème de Jeux Alpes 2030 et plus généralement des territoires montagnards du département**.**

4. Modalités et calendrier

La présente annexe s'inscrit dans l'appel à projet du contrat de ville pour l'année 2027. Le calendrier de dépôt, les modalités de saisie et de production des bilans sur la plateforme Dauphin sont identiques à l'ensemble des projets présentés.